



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE D'ÉLEVEUR DE CHEVAUX ENREGISTRÉS

Le programme de **reconnaissance des éleveurs** a été créé en 2010 grâce au support financier du MAPAQ. Ce programme prévoit la diffusion de la liste des éleveurs reconnus sur le site et occasionnellement dans d'autres médias de la Cheval Québec. Il donne également accès aux prix de reconnaissance des éleveurs reconnus par discipline (Soirée des Aramis).

Démarche pour s'inscrire au programme de reconnaissance des éleveurs du Québec

1. **S'engager** à respecter le Code d'éthique de l'éleveur en remplissant le formulaire de déclaration de l'éleveur;
2. **Adhérer** à la Cheval Québec;
3. **Fournir** une copie de chacun des certificats d'enregistrement de tous les poulains enregistrés au cours des deux dernières années, et ce, pour chacun des registres demandés.

CODE D'ÉTHIQUE

1. Faire de la reproduction seulement avec des animaux reproducteurs matures sexuellement et exempts de déformations extrêmes ou de tares et défauts héréditaires dans le but de produire des sujets supérieurs à leurs parents;
2. Respecter toutes les exigences du *Code de pratiques des équidés* (NFACC 2013).
3. Respecter les règlements en matière d'élevage, d'enregistrement et de transfert de ou de(s) association(s) de race avec lesquels, il fait affaire;
4. Fournir pour chaque cheval de race pure vendu une preuve de parentage (certificat d'ADN ou certificat d'enregistrement pour les associations de race qui l'exigent);
5. Conseiller consciencieusement et de manière complète et non équivoque les personnes intéressées par un cheval de son élevage, et ce, même après l'achat;
6. Respecter chaque entente prise avec un client;
7. Respecter chaque entente prise avec un intermédiaire tout en s'assurant que le client concerné connaît l'existence de cette entente;
8. Informer chaque client des tares et vices connus des chevaux qui lui sont offerts;
9. Maintenir à jour, pour une durée minimale d'un an avant la vente, le carnet de santé de chaque cheval à vendre en indiquant les dates et produits administrés tels vaccins, vermifuges et médicaments, de même pour les dates de râpage de dents et de parage des pieds. Exception faite des poulains et pouliches âgés de moins d'un an ou des chevaux acquis depuis moins d'un an;
10. Utiliser de l'équipement propre, adapté et sécuritaire pour la collecte de sperme;
11. Avoir le souci de se maintenir informé sur les nouveautés et nouvelles pratiques concernant l'élevage de chevaux;
12. Faire respecter par l'ensemble de son personnel le code d'éthique de l'éleveur

L'éleveur reconnu par Cheval Québec s'engage à respecter les obligations suivantes:

1. Donner accès à ses dossiers d'éleveur aux représentants de la Cheval Québec lors de leurs visites;
2. Fournir à chaque nouveau propriétaire des papiers d'enregistrement transférés, et ce, pour chaque cheval de race vendu et en conserver une copie dans ses dossiers;
3. Utiliser un contrat en bonne et due forme pour chaque vente de cheval et en conserver une copie signée par le ou les acheteurs dans ses dossiers;
4. Effectuer les transferts de propriété selon la politique et les règles de l'association de race concernée en matière de transfert;
5. Remettre à l'acheteur une copie du carnet de santé à jour (1 an) du cheval vendu;
6. S'assurer que chaque cheval vendu a subi un examen préachat par un vétérinaire avant la vente et conserver une copie de l'évaluation ou une preuve de visite du vétérinaire à moins que l'acheteur ne décline, par écrit dans le contrat, son droit de le faire examiner par un vétérinaire.



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE D'ÉLEVEUR DE CHEVAL QUÉBEC

ENGAGEMENT

Je _____, membre de Cheval Québec no. _____,

éleveur de chevaux de race _____

en vertu du registre de l'Association: _____,

m'engage à respecter le code d'éthique et à remplir les obligations relatives au programme de reconnaissance d'éleveur de chevaux de Cheval Québec.

Nom de la ferme: _____

Adresse: _____

Site Internet: _____

Courriel: _____

No. téléphone: _____ Cellulaire: _____

Signature de l'éleveur: _____

Fait le _____ du mois de _____ de l'année 20 _____ à _____

La reconnaissance accordée à l'éleveur qui s'engage à respecter le code d'éthique de l'éleveur de chevaux de race ne comporte pas d'autres frais que celui de l'adhésion à Cheval Québec.



CHEVAL QUÉBEC
Renée Lévesque
200, rang St-Joseph Est, St-Alban (Québec) G0A 3B0
Télécopieur: 514-252-3068, Messagerie texte: 418 284-2013
Courriel: rlevesque@cheval.quebec